

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT MARTIN DE BROMES
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL – 2022/36**

**OBJET : BUDGET COMMUNAL M14
DECISION MODIFICATIVE N°1**

**L'an deux mille vingt deux et le vingt six juillet
à dix huit heures
le conseil municipal de la commune de
SAINT MARTIN DE BROMES régulièrement
convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu
habituel de ses séances sous la Présidence de
Madame DÉPIEDS Laurence – Maire**

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	11
VOTE :	POUR : 11
	CONTRE : 00
	ABSTENTION : 00

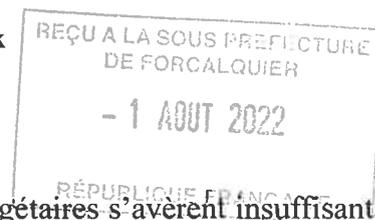
Etaient présents : Mmes CHONG Mireille, GOSSMANN Lucie, PIANETTI Nicole
Mrs PETRIGNY Jean-Christophe, AILLAUD Yves, DECANIS Alain,
BOUGE Jean-Michel, KNORR Alain, ROHR Alain

Absents excusés : Mme GEBELIN Christel ayant donné pouvoir à Mme DÉPIEDS Laurence

Absents : Mmes BOYER Claire, CHEVALIER Valérie,
Mrs DEPIEDS Michel, RASILLA Y CAMPO Franck

Mme GOSSMANN Lucie a été élue secrétaire de séance.

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que certains articles budgétaires s'avèrent insuffisants et qu'il convient de procéder à des virements de crédits.
Elle propose au Conseil Municipal de procéder aux virements de crédits ci-dessous détaillés.



FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
C 6811 (042)	Amort. 204	1 051.77	C 777 (042)	Amort. C 13	4 008.70
C 6817	Provisions	850.00	C 74126	Dot. Comp grp cnes	5 093.07
C 6541	Ad. Non valeur	5 500.00			
C 6542	Créances éteintes	1 700.00			
TOTAL		9 101.77	TOTAL		9 101.77

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
C 13911 (040)	Amort C 13	1 508.70	C 28041482 (040)	Amort. 204	1 051.77
C 13818 (040)	Amort C 13	2 500.00			
C 21xx (041)	Integ études	2 923.28	C 2031 (041)	Integ études	2 923.28
020	Dépenses imp	-2 956.93			
TOTAL		3 975.05	TOTAL		3975.05

Le Conseil Municipal :

- **ENTENDU** l'exposé de Madame Le Maire, et après en avoir délibéré, décide de valider des modifications d'ouverture de crédits.
- **VOTE** les virements de crédits détaillés ci-dessus,
- **CHARGE** Madame Le Maire de signer toutes les pièces relatives au règlement de cette affaire.

La présente délibération est transmise au représentant de l'état dans le département conformément à l'article 2131-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales.

**POUR COPIE CONFORME
MADAME LE MAIRE
DÉPIEDS Laurence**

